



VOLS A LA FAUSSE QUALITÉ

LES BONS CONSEILS

Présentée par la Police Municipale de BROU-SUR-CHANTEREINE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Un ou plusieurs individus usurpent une fausse qualité ou inventent un prétexte pour s'introduire au domicile d'une personne.
- Ils détournent alors son attention dans l'objectif de lui dérober des objets de valeur ou de lui soustraire une importante somme d'argent en contrepartie d'un bien ou d'un service.
- Les voleurs peuvent :
 - Simuler un malaise, demander un verre d'eau, nettoyer une tâche...
 - Prétendre une fausse qualité : faux policiers, pompiers...
 - Se présenter comme employés du gaz, électricité, des eaux, Poste...

COMMENT VOUS PROTÉGER ?

- Limiter l'accès à votre domicile. Installer un système de fermeture fiable avec judas et entrebâilleur. **N'ouvrez jamais immédiatement**, demandez une carte professionnelle ou un justificatif de passage.
- Passage d'une personne signalé par téléphone, courrier ou par voie d'affichage dans l'immeuble ? **Vérifier la réalité de cette visite** auprès de l'organisme d'origine/bailleur/syndic/concierge ou voisins.
- Si possible, demandez à un voisin, ami ou famille d'être présent le temps de la visite.
- Lors d'un contre-appel pour vérifier la qualité de votre interlocuteur, **n'utilisez jamais les numéros fournis par cette personne.**

COMMENT VOUS PROTÉGER ?

- **N'inscrivez jamais** « Monsieur ou Madame Y », « Veuf ou Veuve X », sur votre boîte aux lettres, vous donneriez l'information aux personnes malveillantes que vous vivez seul(e).
- Changer les serrures lorsque vous perdez vos clés.

SI VOUS LAISSEZ ENTRER UNE PERSONNE CHEZ VOUS

- Ne la laissez pas sans surveillance, suivez-là dans ses déplacements.
- Quel que soit le motif, ne révélez jamais où se trouvent vos objets de valeur, vos liquidités, votre numéro de carte bancaire et évitez de conserver beaucoup d'espèces à votre domicile.
- Après le passage d'un inconnu, vérifiez toujours la présence de vos numéraires et objets de valeur.

VOUS ÊTES VICTIME D'UN VOL « PAR RUSE »

- Ne paniquez pas.
- Prévenez immédiatement la Police (17 ou 112). Votre réactivité permettra une intervention rapide.
- Donnez les informations utiles aux policiers : adresse, descriptions des auteurs, mode opératoire succinct et préjudice.
- Ne touchez à rien chez vous en attendant le passage de la police qui relèvera les traces et indices laissés par les malfaiteurs.

UN POLICIER SE PRÉSENTE À VOTRE DOMICILE...



QUELQUES ASTUCES



- **VRAI POLICIER?**

Les policiers nationaux sont en uniforme (idem pour la police municipale) ; s'ils sont en civil ils portent un brassard (uniquement police nationale).

Uniforme : casquette, polo et manteau siglé police avec numéro d'identification (pour la police nationale).

Carte professionnelle : format carte bancaire pour la police nationale.

En cas de doute, contactez le 17 pour vérifier la présence des policiers dans votre quartier.

QUELQUES ASTUCES

- **VENDEUR DE CALENDRIERS?**

Ne vous fiez pas à un uniforme, demandez une carte professionnelle.

Ne laissez pas un inconnu pénétrer chez vous sans avoir vérifié sa qualité.

En cas de doute, appelez l'entreprise ou l'institution concernée.

Si le vendeur est insistant, composez le 17 (police nationale) ou le 01.60.20.20.88 (police municipale).



QUELQUES ASTUCES



- **VISITE INATTENDUE?**

Utilisez l'entre-bailleur et l'œilleton pour parler à travers la porte.

Demandez une carte professionnelle.

Téléphonez à l'organisme concerné pour vérifier s'il y a bien une intervention chez vous.

LA PLAINTE EN LIGNE Pour les victimes d'E-escroqueries

Votre déclaration est importante.

Les informations que vous communiquez sont **analysées et recoupées**
par des experts de la police judiciaire qui mènent l'enquête.

Elles contribuent à une **recherche plus efficace des auteurs**.



LA PLAINTÉ EN LIGNE

Pour les victimes d'E-escroqueries

8 MODES OPÉRATOIRES SONT PRIS EN COMPTE :

- ❖ Piratage courriel ou profil réseau social (de l'argent a été demandé à vos contacts en votre nom).
- ❖ Faux acheteur (escroquerie suite à la vente d'un produit en ligne sur un site de petites annonces).
- ❖ Faux vendeur (escroquerie suite à l'achat d'un produit en ligne sur un site de petites annonces).
- ❖ Fausse location (escroquerie à l'occasion d'une démarche pour louer un bien immobilier en ligne).

LA PLAINTÉ EN LIGNE

Pour les victimes d'E-escroqueries

- 8 MODES OPÉRATOIRES SONT PRIS EN COMPTE :

- ❖ Faux site de vente (escroquerie lors d'un achat sur un site de vente en ligne frauduleux).
- ❖ Ransomwar (Les fichiers de votre ordinateur, tablette ou téléphone mobile ont été cryptés et une rançon vous est demandée).
- ❖ Chantage en ligne (Vous faites l'objet de menaces en ligne de diffusion d'images portant atteinte à votre honneur).
- ❖ Escroquerie aux sentiments (Lors d'une relation en ligne, vous avez été incité(e) par des moyens frauduleux à verser de l'argent).

COMMENT DÉPOSER PLAINTÉ EN LIGNE ?

- 1) Je vais sur internet : **SERVICE-PUBLIC.FR** (rubrique « Arnaque sur internet »).
- 2) Je me laisse guider pour personnaliser ma démarche.
- 3) **Je m'identifie grâce à Franceconnect** et ses fournisseurs d'identité (Impôts, Ameli, La Poste...).
- 4) Je remplis mon formulaire.
- 5) Je reçois ma plainte dans mon espace personnel (sous réserve de validation par un enquêteur).
- 6) *Je peux également faire un signalement et décider de rester anonyme.*

NUMÉROS UTILES

- POLICE NATIONALE **17**
- POLICE MUNICIPALE **01.60.20.20.88**
- POMPIERS **18**
- SAMU **15**
- APPEL D'URGENCE EUROPÉEN **112**

